

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE COURCELLES**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Courcelles, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, lundi le 6 mars 2023, jour fixé en conformité avec le code municipal en vigueur dans la Province.

Sont présents:

Siège #1 - Gino Giroux
Siège #2 - Rémi Beaudoin
Siège #3 - Diane Rancourt
Siège #4 - Patrick St-Pierre
Siège #5 - Claude Goulet
Siège #6 - Renaud Gosselin:

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Francis Bélanger. Mme Renée Mathieu, dir. gén. et greffière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

23-038

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par: Gino Giroux
Et appuyé par: Rémi Beaudoin
Que l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté, le point varia demeure ouvert.

ADOPTÉE

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 7 février 2023

4 - ADOPTION DES COMPTES

4.1 - Dépenses et salaires de février 2023

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - LECTURE DU COURRIER

7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 23-428 « Plan d'urbanisme »

7.2 - Adoption du projet de règlement # 23-428 « Règlement afin de faire la concordance du plan d'urbanisme no 205 envers le schéma d'aménagement de la MRC du Granit »

7.3 - Location terrain à la ferme Mario Roy - lot 4910418

7.4 - Annulation de frais d'intérêt pour 2 matricules

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 - Modification au contrat de travail du directeur incendie du service Haute-Beauce

9 - TRANSPORT

9.1 - Engagement de crédits: Transport

10 - HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 - Dépôt du rapport annuel des eaux usées

11 - SANTÉ & BIEN-ÊTRE

12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT

13 - LOISIRS & CULTURE

13.1 - Engagement de crédits: Loisirs et culture

14 - VARIA

15 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

23-039

3.1 - Séance ordinaire du 7 février 2023

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par : Patrick St-Pierre

Et appuyé par : Diane Rancourt

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

4 - ADOPTION DES COMPTES

23-040

4.1 - Dépenses et salaires de février 2023

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver les comptes de la Municipalité et d'en autoriser le paiement;

Il est proposé par : Claude Goulet

Et appuyé par : Patrick St-Pierre

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver la liste des dépenses incompressibles et d'autoriser le paiement des comptes de la Municipalité.

Somme totale : 95 506,69\$\$ plus 20 633,79\$ en salaires pour la période 2.

ADOPTÉE

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions de la part de l'assistance.

6 - LECTURE DU COURRIER

7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

23-041

7.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 23-428 « Plan d'urbanisme »

Je, soussigné, Claude Goulet, conseiller, donne avis qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un projet de RÈGLEMENT NO 23-428 AFIN DE FAIRE LA CONCORDANCE DU PLAN D'URBANISME NO 205 ENVERS LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DU GRANIT.

Le projet de règlement vise :

- Réaliser la concordance envers le schéma d'aménagement.

Conseiller

23-042

7.2 - Adoption du projet de règlement # 23-428 « Règlement afin de faire la concordance du plan d'urbanisme no 205 envers le schéma d'aménagement de la MRC du Granit »

ATTENDU QUE de Courcelles a entrepris la concordance de ses règlements envers le schéma d'aménagement de la MRC;

ATTENDU QUE la Loi établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur de ce règlement ;

Il est proposé par: Renaud Gosselin

Appuyé par: Patrick St-Pierre

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de Courcelles adopte le projet de règlement suivant :

PROJET RÈGLEMENT NO 23-428 AFIN DE FAIRE LA CONCORDANCE DU PLAN D'URBANISME NO 205 ENVERS LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DU GRANIT, dont copies sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE conformément aux articles 126 et 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ledit projet de règlement soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le maire le 3 avril 2023 à 20h, au 116 avenue du Domaine, Courcelles;

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale/secrétaire-trésorière pour qu'elle prépare, publie et affiche les différents avis nécessaires à la présente démarche de consultation.

ADOPTÉE

23-043

7.3 - Location terrain à la ferme Mario Roy - lot 4910418

Il est proposé par : Renaud Gosselin

Et appuyé par : Patrick St-Pierre

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE pour la saison 2023 la Municipalité accepte de louer à M. Mario Roy, agriculteur, la portion de terre inutilisée du lot no 4 910 418 au coût de 700\$ pour la saison de pacage. M. Roy devra installer des clôtures à ses frais pour la portion louée. La location est payable en un seul versement au début de la saison, de plus, advenant que la Municipalité requière l'utilisation de la terre à ses fins, M. Roy disposera d'un délai de 2 semaines pour libérer les lieux.

ADOPTÉE

23-044

7.4 - Annulation de frais d'intérêt pour 2 matricules

ATTENDU QU'une erreur de logistique a entraîné des intérêts sur un solde dû sur deux matricules;

Il est proposé par: Gino Giroux

Appuyé par: Patrick St-Pierre

QUE les intérêts dus en date du 6 mars 2023 soient annulés pour les matricules 6681 98 8653 et 6781 27 2187.

ADOPTÉE

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

23-045

8.1 - Modification au contrat de travail du directeur incendie du service Haute-Beauce

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter des modifications au contrat de travail du directeur incendie du service Haute-Beauce;

Il est proposé par: Renaud Gosselin

Et appuyé par: Diane Rancourt

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Courcelles accepte les termes et conditions du contrat;

QUE La présente entente aura effet à compter de sa date d'adoption et sera applicable rétroactivement au 1er janvier 2023, elle remplacera le contrat de travail et ses avenants en vigueur.

QUE Mme Christiane Lacroix, dir.gén./greffière de la Municipalité de La Guadeloupe, gestionnaire de l'entente incendie Haute-Beauce, soit autorisée à signer le nouveau contrat de travail;

QUE ce contrat ne soit pas considéré comme un document public.

ADOPTÉE

9 - TRANSPORT

23-046

9.1 - Engagement de crédits: Transport

Il est proposé par: Diane Rancourt

Et appuyé par: Claude Goulet

QU'une dépense de 15 000\$ soit autorisée pour achat de carburant et de 250 \$ pour un réservoir pour l'arrosage des fleurs et de 6 500\$ pour réfection du pavée du pont 500\$ au 8e rang Nord.

ADOPTÉE

10 - HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 - Dépôt du rapport annuel des eaux usées

11 - SANTÉ & BIEN-ÊTRE

12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT

13 - LOISIRS & CULTURE

23-047

13.1 - Engagement de crédits: Loisirs et culture

Il est proposé par: Diane Rancourt

Et appuyé par: Claude Goulet

QU'une dépense de 500\$ soit autorisée pour l'achat de 2 extincteurs supplémentaires à l'aréna, de 1 365\$ pour impression de dépliants et affiches pour l'Espace aux Rives du temps, de 680\$ pour un abreuvoir au bloc sanitaire extérieur à l'aréna et de 275\$ pour une publicité dans le cahier touristique de camping aventure.

ADOPTÉE

14 - VARIA

15 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par: Renaud Gosselin

Et appuyé par: Diane Rancourt

Que la présente séance soit levée. Fermeture à 21h35.

ADOPTÉE

Je, soussigné Francis Bélanger, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francis Bélanger, maire

Renée Mathieu, dir. gén./greffière

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée Renée Mathieu, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou au surplus accumulé pour les dépenses autorisées par le conseil municipal.

Renée Mathieu, dir. gén./greffière